Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261026-BUR-AG-26-111-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 26 octobre 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement – Recyclage foncier des friches Mattei.

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :
Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Laurent PAPAZIAN, Michel ROSSI

Pouvoirs :
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

Absents :
Emmanuelle de GENTILI, Pierre ORSINI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 11
Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

Bureau du 26 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261026-BUR-AG-26-111-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Objet : Plan de financement – Recyclage foncier des friches Mattei.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, notamment les dispositions relatives au financement des opérations de recyclage foncier des friches dans le cadre du Fonds vert ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite poursuivre le projet de recyclage foncier et de requalification des friches Mattei, situées sur le secteur de Toga à Ville-di-Pietrabugno, afin de permettre la reconquête et la valorisation de ce site stratégique ;

Considérant que cette opération bénéficie d'un soutien financier de l'État au titre du Fonds vert 2026, par arrêté en date du 27 juillet 2026, pour un montant de 180 862,47 € ;

Considérant que cette opération bénéficie également d'un soutien financier au titre du programme ITI FEDER Corse 2021-2027 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré.

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le projet de recyclage foncier des friches Mattei ;

- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT			361 075,00 €
Recettes	État – Fonds Vert	50,09 %	180 862,47 €
	ITI - FEDER 2021/2027	29,91%	108 000,00 €
	Autofinancement CAB	20,00 %	72 212,53 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.